

CHALLENGE ATV CARABINES 22 lr 200 mètres

Ce challenge se déroule sur 5 matchs durant la saison sportive.

Les 5 matchs doivent être tirés avant le 30 juin.

Le classement se fait sur le total des 5 cartons et selon l'option choisie (légère ouverte/optique, lourde ouverte/optique).

L'engagement est fixé à 10€ pour les 5 cartons de C 200 (visée ouverte) et 5€ pour les 5 cartons de C 50 (visée optique).

Arme :

Toute carabine de calibre 22 lr dont la masse toute équipée n'excède pas

4.500 kg en option légère

6,350 kg en option lourde.

Le bipied ne compte pas dans la masse de l'arme.

Calibre 22 Magnum interdit.

Tout type de canon, de crosse, d'approvisionnement, d'éléments de visée acceptés.

Détente libre mais pas électronique.

Grossissement de lunette libre.

Position :

Position assise avec table de tir.

Appuis avant et arrière libres mais pas solidaires de la table ni de l'arme (sauf bipied).

Modification de la table interdite (alourdissement ...). Siège personnel autorisé.

Girouettes interdites.

Cible :

Carabine avec visée ouverte (tangentielle, dioptre) sur C 200.

Carabine avec visée optique (lunette) sur C 50.

Match :

Durée du match selon la volonté du tireur.

30 coups de match en cible, on enlève les 5 plus mauvais impacts.

Une fois son carton tiré, l'athlète le dépose dans le club house pour comptage par le responsable.

Inscription : Jean Paul LEJEUNE **jean-paul-lejeune@wanadoo.fr**